

PER
0-30

Ts

Année sainte

XIX^e CENTENAIRE DE LA RÉDEMPTIONL'ŒUVRE DES TRACTS
MONTREAL

L'ŒUVRE DES TRACTS

(Directeur: R. P. ARCHAMBAULT, S. J.)

Publie chaque mois une brochure sur des sujets variés et instructifs

- | | |
|---|---------------------------------------|
| * 1. <i>L'Instruction obligatoire.</i> | Sir Lomer GOUIN, Juge TELLIER |
| * 2. <i>L'École obligatoire.</i> | Mgr PAQUET |
| 3. <i>Le Premier Patron du Canada.</i> | R. P. LECOMPTE, S. J. |
| 4. <i>Le Bon Journal.</i> | R. P. MARION, O. P. |
| * 5. <i>La Fête du Sacré Cœur.</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S. J. |
| * 6. <i>Les Retraites fermées au Canada.</i> | R. P. LECOMPTE, S. J. |
| * 7. <i>Le Docteur Painchaud.</i> | C.-J. MAGNAN |
| * 8. <i>L'Église et l'Organisation ouvrière.</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S. J. |
| * 9. <i>Police! Police! A l'école, les enfants!</i> | B. P. |
| 10. <i>Le Mouvement ouvrier au Canada.</i> | Omer HÉROUX |
| 11. <i>L'École canadienne-française.</i> | R. P. Adélard DUGRÉ, S. J. |
| 12. <i>Les Familles au Sacré Cœur.</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S. J. |
| * 13. <i>Le Cinéma corrompeur.</i> | Euclide LEFEBVRE |
| 14. <i>La Première Semaine sociale au Canada.</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S. J. |
| 15. <i>Sainte Jeanne d'Arc.</i> | R. P. CHOSSEGROS, S. J. |
| * 16. <i>Appel aux ouvriers.</i> | Georges HOGUE |
| 17. <i>Notre-Dame de Liesse.</i> | R. P. LECOMPTE, S. J. |
| 18. <i>Les Conditions religieuses de notre société.</i> | Le cardinal BÉGIN |
| 19. <i>Sainte Marguerite-Marie.</i> | Une RELIGIEUSE |
| 20. <i>La Y. M. C. A.</i> | R. P. LECOMPTE, S. J. |
| 21. <i>La Propagation de la Foi.</i> | BENOÎT XV |
| 22. <i>L'Aide aux œuvres catholiques.</i> | R. P. Adélard DUGRÉ, S. J. |
| * 23. <i>La Vénérable Marguerite Bourgeoys.</i> | R. P. JOYAL, O. M. I. |
| 24. <i>La Formation des Élites.</i> | Général DE CASTELNAU |
| * 25. <i>L'Ordre séraphique.</i> | P. MARIE-RAYMOND, O. F. M. |
| 26. <i>La Société de Saint-Vincent-de-Paul.</i> | XXX |
| * 27. <i>Jeanne Mance.</i> | Une RELIGIEUSE |
| 28. <i>Saint Jean Berchmans.</i> | R. P. Antoine DRAGON, S. J. |
| * 29. <i>La Vénérable Mère d'Youville.</i> | Abbé Émile DUBOIS |
| 30. <i>Le Maréchal Foch.</i> | XXX |
| 31. <i>L'Instruction obligatoire.</i> | R. P. BARBARA, S. J. |
| 32. <i>La Compagnie de Jésus.</i> | R. P. Adélard DUGRÉ, S. J. |
| 33. <i>Le Choix d'un état de vie (jeunes gens).</i> | R. P. D'ORSONNENS, S. J. |
| 33a. <i>Le Choix d'un état de vie (jeunes filles).</i> | R. P. D'ORSONNENS, S. J. |
| 34. <i>Les Congrès eucharistiques internationaux.</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S. J. |
| * 35. <i>Mère Marie-Rose.</i> | Une RELIGIEUSE |
| * 36. <i>Mère Marie du Sacré-Cœur.</i> | Une RELIGIEUSE |
| 37. <i>Le Journal d'un Retraitant.</i> | C. DE BEUGNY |
| 38. <i>Contre le blasphème, tous!</i> | R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J. |
| * 39. <i>Vers les terres d'infidélité.</i> | Abbé C. RONDEAU, P. M.-É. |
| * 40. <i>Société de Marie-Réparatrice.</i> | R. P. DELAPORTE, S. J. |
| * 41. <i>Les Oblats dans l'Extrême-Nord.</i> | R. P. Adélard DUGRÉ, S. J. |
| 42. <i>Saint Gérard Majella.</i> | Abbé P.-E. GAUTHIER |
| * 43. <i>Le Tour du Séminaire canadien des M.-É.</i> | Abbé C. RONDEAU, P. M.-É. |
| | Bienheureux Grignon de Montfort. |
| | seigneur François de Laval. |
| | Exercices spirituels de saint Ignace. |
| | Villa La Broquerie. |
| | nt Jean-Baptiste. |
| | Frères de la Charité au Canada. |
| | ne des œuvres des Sœurs de l'I.-C.. |
| | seigneur Alexandre Taché. |
| | uvre du Bon-Pasteur. |
| | croisade des temps modernes. |
| | Marie-Anne. |

90050

L'Année sainte

CÉLÉBRATION DU XIX^e CENTENAIRE DE LA RÉDEMPTION ¹

Nous voulons, avant tout, retourner au Sacré Collège les vœux que Son Éminentissime interprète vient de nous présenter en son nom et au nom de ses collègues. Nous le faisons d'autant plus cordialement que plus affectueuses et plus dévouées ont été les expressions qui Nous ont été adressées, plus aimables et meilleures les évocations et les allusions qui y ont été faites, plus vive et plus profonde la participation du Sacré Collège à Nos sollicitudes, à Nos peines, à Nos consolations; plus appréciée de Nous l'aide incessante de ses prières, de ses lumières et de son œuvre si laborieuse, Nous le savons, dans le gouvernement de l'Église de Dieu.

Nous avons nommé Nos peines et Nous ne pouvons manquer de relever celles que la durée et la gravité ont rendues et rendent toujours plus douloureuses en raison des conditions très tristes faites à la sainte religion, à ses fidèles et à sa hiérarchie en Espagne, au Mexique, en Russie. Et Nous n'éprouvons pas moins de douleur à voir continuer tant de difficultés et de défiance, tant de divisions et de conflits entre peuples et États, différends qui vont jusqu'à la guerre et la guerre civile, et à voir se perpétuer sinon même s'aggraver une crise financière et économique universelle sans précédent dans l'histoire, crise qui est particulièrement sensible et pénible pour les classes pauvres et laborieuses, lesquelles sont pour cela même les plus nécessiteuses et les plus dignes des secours de la justice sociale et de la charité chrétienne.

1. Discours prononcé par S. S. Pie XI, le 24 décembre 1932, en réponse à l'adresse lue par S. Ém. le cardinal Granito di Belmonte, doyen du Sacré Collège, lors de la présentation des vœux de Noël des cardinaux et des divers collèges de la Prélature.

Ce discours, prononcé dans la salle du Consistoire, a été radiodiffusé par la station de T. S. F. de la Cité du Vatican.

Nous avons aussi nommé Nos consolations et le bon Dieu Nous en a accordé de si nombreuses et de si grandes qu'aucune parole de Nous ne suffirait à exprimer Notre reconnaissance envers la divine bonté et envers tous ceux qui s'en sont faits les instruments si habiles et si généreux. Pour ne toucher que les sommets, Nous dirons seulement le triomphal Congrès eucharistique de Dublin, l'admirable développement des missions et des œuvres missionnaires même au milieu de difficultés mondiales sans précédent, l'extension non moins admirable à tous les pays de l'Europe et du monde de cette aide à l'apostolat hiérarchique qu'est l'Action catholique. Nous devons ajouter, en admirant et en signalant à l'admiration de tous, les exemples de fidélité et de constance héroïques, bien souvent de véritable martyre de la part d'évêques et de prêtres, religieux et religieuses, simples fidèles aussi, dans les pays cités ci-dessus: pages splendides que l'Église de Dieu insère déjà parmi les plus glorieuses et les plus édifiantes de son histoire. Nous devons encore ajouter, consolation de la dernière heure et espoir de paix parfaite et durable, la trêve de Noël, si brève qu'elle soit, obtenue aux hostilités entre deux chers peuples chrétiens ¹.

* * *

Nous avons retourné au Sacré Collège les vœux qu'inspirent les saintes fêtes de l'année nouvelle. Nous profitons avec joie de l'admirable appareil de Marconi qui est à Notre disposition pour adresser directement et de vive voix à tous les vénérables Frères de l'épiscopat, à tous les prêtres, aux

1. Dans son numéro du 24 décembre, l'*Osservatore Romano* avait publié la note suivante:

« Le Saint-Père, par l'entremise des nonciatures de Bolivie et du Paraguay, a eu l'assurance que Son auguste désir d'une suspension des hostilités entre les deux pays, à l'occasion de la sainte fête de Noël, a été accueillie par les gouvernements de ces pays, lesquels ont adhéré à une trêve, à partir du 24 courant, à 22 heures jusqu'à 22 heures du jour suivant.

« L'auguste Pontife, en chargeant les deux Nonces d'exprimer aux gouvernements respectifs sa paternelle satisfaction, a aussi exprimé ses vœux fervents pour que cette brève trêve prélude à cette pacification empressée et durable qu'il implore du Dieu Sauveur, Roi de la Paix. »

religieux et aux religieuses, à ceux-là spécialement et à celles qui continuent dans les missions le travail apostolique de l'évangélisation, à tous les fidèles, aux néophytes, aux catéchumènes, aux bons catéchistes, à tous et à chacun, Nos vœux fraternels. Que ce soit le souhait de toute grâce et consolation spirituelle dans le Saint-Esprit, que ce soit le souhait de joie et de persévérance dans le saint service, le vœu de toute aide et utile coopération dans le travail difficile, le vœu de toujours plus copieux fruits de gloire de Dieu et de salut des âmes, de mérite et de sanctification comme Nous l'implorons et l'implorerons toujours de Dieu.

Et que Nos vœux aillent aussi à tous les peuples, que s'élève pour tous les peuples Notre prière incessante à Dieu: vœux et prières de paix et de tranquillité dans l'ordre, de confiance mutuelle dans les rapports amicaux, de plus grande largesse de secours là où le besoin est plus grand, de travail suffisant et rémunérateur, de conditions générales de vie moins difficiles et moins incertaines.

Mais ce n'est pas seulement pour transmettre tous ces vœux que Nous avons voulu que fût à notre disposition l'admirable appareil, Nous avons en réserve un bien autre message pour tous Nos chers fils dans le Christ, bien plus pour toute l'humanité pour laquelle tout entière Jésus-Christ « Rédempteur du monde » a versé son sang divin, prix de la Rédemption, et ouvert les sources de la grâce pour que tous s'y désaltérassent et y trouvassent la vie et l'abondance de la vie.

C'est sur l'ineffable œuvre de la Rédemption humaine par Jésus-Christ que Nous appelons les réflexions de tous les rachetés. Plus qu'une œuvre, c'est une accumulation d'œuvres divines, très admirable même à la considérer dans sa partie centrale et dominante. Souvenons-nous et réfléchissons un instant: la dernière Cène et l'institution de l'Eucharistie, la première communion et l'initiation sacerdotale des Apôtres, la Passion, la crucifixion et la mort de Jésus, Marie au pied de la croix instituée mère des hommes, la résurrection du Christ, condition et promesse de la nôtre, la rémission des péchés confirmée aux Apôtres, la primauté confirmée à Pierre,

l'Ascension de Jésus au ciel, la venue du Saint-Esprit, le début triomphal de la prédication apostolique.

De tous ces faits admirables où a commencé la vraie naissance du monde, cette vie et cette civilisation chrétiennes dont nous goûtons tous les fruits mûris, la prochaine année 1933 est celle que l'opinion commune des simples fidèles, identifiant simplement l'an 33 de l'ère vulgaire avec l'année de la mort de Jésus-Christ, retient et signale (Nous en avons eu des témoignages de divers côtés) comme l'année centenaire, dix-neuf fois centenaire.

La science ne croit pas pouvoir affirmer aussi catégoriquement, mais d'après la science aussi (Nous avons réétudié de notre mieux le difficile problème et Nous avons interrogé des compétences spéciales) l'an 33 et l'an 30 sont ceux autour desquels se rassemblent des arguments de plus grande probabilité, sinon de certitude absolue. Comme à l'an 34, il ne reste qu'une très faible probabilité (malgré l'appui des grands noms de Bellarmin, saint et docteur de l'Église, et du très grand Baronius, père de l'Histoire ecclésiastique) aux hommes, aux rachetés vivants aujourd'hui, il ne reste plus que la prochaine année 1933 pour célébrer avec fondement le centenaire de la mort du Seigneur et du cycle rappelé ci-dessus des faits divins qui lui font une couronne.

C'est à cette célébration que Nous invitons dès aujourd'hui et dès ce moment tous les rachetés dans le Sang de Jésus-Christ, Sang que l'Église catholique, et elle seule, conserve incorruptible et incorrompu, avec tous ces fruits de grâce et de vie surnaturelle qui en germèrent et mûrirent dès les premiers jours, puis à travers les siècles jusqu'à nous, avec une promesse divine de fécondité éternelle.

Quel centenaire plus grandiose? Quels bienfaits plus grands que ceux que celui-ci rappelle? Quelle célébration centenaire plus juste, particulièrement juste pour nous et notre temps, quand célébrer des centenaires est devenu presque une mode et que pour cela même cette coutume s'étend fatalement à des sujets et à des événements de dignité et de grandeur très discutables?

Est-ce que peut-être notre célébration serait moins un devoir à cause de l'incertitude de l'année ? Mais l'incertitude de l'année n'enlève rien à la certitude et à la grandeur infinie des bienfaits reçus par nous tous. Si les hommes de 2033 ont atteint, par de nouvelles découvertes et de nouveaux calculs, la certitude pour une des années en question, ils sauront faire leur devoir. Nous devons accomplir le nôtre.

Célébration juste et bienfaisante et pour cela désirée par un très grand nombre. Et ce ne sera déjà pas un léger bienfait que le monde n'entende plus uniquement ou presque parler de conflits et de différends, de méfiances et de défiances, d'armements et de désarmements, de dommages et de réparations, de dettes et de paiements, de retards et d'insolvabilité, d'intérêts économiques et financiers, de misères individuelles et de misères sociales, qu'il n'entende plus seulement ces notes, mais aussi celle d'une si haute spiritualité et d'un si fort rappel à la vie et aux intérêts des âmes, à la dignité et au prix de celles-ci dans le Sang et dans la grâce du Christ, à la fraternité de tous les hommes scellée divinement dans le même Sang, à la mission de salut de l'Église auprès de l'humanité, à toutes ces autres pensées saintes et à ces saintes élévations qui ne peuvent manquer de jaillir des faits divins qui seront l'objet de cette célébration, pour peu que l'esprit y fasse attention.

Et pour que notre célébration ne consiste pas dans des actes fugaces et que toutes les âmes, même les plus distraites et les plus affairées, trouvent le temps et le moyen d'en profiter avec la largesse nécessaire, Nous décidons que cette célébration ait lieu pendant une année entière, année que dès maintenant Nous proclamons de saint Jubilé. Année sainte, afin que cette célébration ait aussi la plus grande valeur possible de prière et d'expiation, de propitiation et de saintes indulgences, d'amendement de la vie et d'abondante sanctification.

De tout cela nos jours ont si particulièrement besoin au milieu de si grandes tribulations, d'un tel oubli de l'éternité, d'un tel paganisme qui envahit la vie par une si grande re-

cherche du plaisir, de la mondanité et de l'argent qui sert abusivement de moyen pour l'un et pour l'autre.

Afin de tenir compte d'une part de la probabilité pourtant bien petite de l'an 34 et, d'autre part, pour donner à l'épiscopat, au clergé et aux fidèles le temps nécessaire pour la préparation opportune, ou plutôt nécessaire, Nous décidons aussi que l'année annoncée de saint Jubilé aura cours du 2 avril 1933 prochain, dimanche de la Passion, jusqu'au 2 avril 1934, second jour de Pâques.

Nous veillerons, dès le début de l'année nouvelle, à la publication des documents et des instructions d'usage.

Daignez, ô bon Dieu! bénir Nos saints propos et ceux de tous les fils de la grande famille que Vous Nous avez confiée, comme Nous les bénissons tous en Votre Nom, présents et absents, voisins et lointains.

Bulle « Quod nuper » du Jubilé de la rédemption

« Dieu veuille que cette Année sainte ramène la paix dans les esprits, rende à la sainte Église une universelle liberté et rétablisse tous les peuples dans la concorde et la vraie prospérité! »

PIE ÉVÊQUE

serviteur des serviteurs de Dieu, à tous les fidèles qui liront les présentes lettres, salut et Bénédiction apostolique.

Récemment, en la fête de la Nativité, Nous avons annoncé, non seulement au Sacré Collège des cardinaux et à tous ceux qui s'étaient rassemblés autour de Nous à l'occasion des vœux, mais à l'univers catholique entier, un grand projet, que Nous Nous empressons de mettre à exécution, en indiquant l'Année sainte extraordinaire et le grand jubilé du XIX^e centenaire de la Rédemption du genre humain.

En effet, si l'on n'est pas absolument certain de la date exacte à laquelle il se place dans l'histoire, cet événement, ou plutôt le merveilleux ensemble de ces « gestes » divins, est d'une telle gravité et d'une telle importance qu'il ne convient pas de le passer sous silence.

Qu'émus de cette heureuse commémoration, les hommes se détournent, ne serait-ce qu'un peu, des choses terrestres et passagères, qui les oppressent aujourd'hui si durement, pour fixer leurs pensées sur les choses célestes et éternelles; et qu'au-dessus des conditions troublées et accablantes du temps présent, ils élèvent leurs âmes à l'espoir de cette perpétuelle béatitude, à laquelle le Christ Notre-Seigneur nous a appelés, en versant son sang et en répandant d'immenses bienfaits de tout ordre.

Qu'ils se recueillent du tumulte de la vie quotidienne, et qu'ils *réfléchissent en leur cœur*, surtout durant cette année, combien notre Sauveur nous a aimés et avec quelle ardeur il nous a délivrés de la servitude du péché. Ainsi assurément, ils s'enflammeront d'une charité accrue et seront comme nécessairement poussés à aimer en retour Celui qui les a tant aimés.

Il est à propos de rappeler ici, au moins brièvement, pour l'utilité de tous, la succession de ces bienfaits divins, d'où est sortie à proprement parler cette civilisation dont nous jouissons et dont nous nous glorifions. Tout d'abord, l'institution, à la dernière Cène, de la sainte Eucharistie, confiée aux Apôtres, qui se voient élevés à l'ordre sacerdotal par ces paroles: « Faites ceci en mémoire de moi » (*Luc*, xxii, 19; *I Cor.*, xi, 24); la Passion de Jésus-Christ, son crucifiement et sa mort pour le salut des hommes; la Vierge Marie, constituée, au pied de la croix de son Fils, mère de tous les hommes; puis, l'admirable Résurrection de Jésus-Christ, condition et gage assuré de la nôtre; bientôt, la collation aux Apôtres du pouvoir de remettre les péchés; la véritable primauté de juridiction donnée et confirmée à Pierre et à ses successeurs; enfin, l'Ascension du Seigneur, la descente du Saint-Esprit, et aussitôt la prodigieuse et triomphale prédication des Apôtres.

Quoi de plus saint, chers Fils; quoi de plus digne d'une célébration séculaire? De ces faits admirables et de ces dons divins, par lesquels s'achève la vie terrestre de Jésus-Christ, découlent, en effet, pour nous la vraie vie et, pour toute la communauté humaine, l'ère nouvelle de la Rédemption.

Évoquons donc ces grands souvenirs d'une âme attentive et vénérons-les avec une ardente charité, au cours de cette sainte année de réparation. Stimulons-nous au zèle de la prière, à la pénitence pour les fautes de chacun de nous. Cependant, ne pourvoyons pas seulement, par nos prières et nos expiations, à notre salut éternel, mais à celui de tout le genre humain, égaré par tant d'erreurs, divisé par tant de haines et de rivalités, frappé par tant d'épreuves et angoissé par tant de dangers.

Fasse le Dieu très miséricordieux que l'année sainte que Nous allons bientôt inaugurer ramène la paix dans les esprits; rende à la sainte Église la liberté qui lui est due universellement et rétablisse tous les peuples dans la concorde et la vraie prospérité!

Puisque cette célébration jubilaire commencera au seuil des solennités pascales et s'achèvera également au temps pascal, Nous jugeons opportun que les évêques exhortent leurs fidèles à s'approcher comme il convient du tribunal de Pénitence et à se nourrir du Pain eucharistique, non seulement pendant ce temps pascal, pour satisfaire au précepte de l'Église, mais encore le plus souvent et le plus pieusement possible, surtout pendant tout le cours de l'Année sainte; et, de même, que le Vendredi saint ils méditent plus intensément la Passion de Notre-Seigneur. Que ce soit là le fruit particulier, et singulièrement considérable, de cette solennité!

Et puisque la pleine rémission des péchés, que Nous allons accorder, ne pourra se gagner qu'à Rome, au cours de cette année expiatoire, Nous désirons vivement que vous accouriez très nombreux, chers Fils, en pèlerinage à la Ville Éternelle, qui est bien le centre de la foi catholique, la demeure et le siège du Vicaire de Jésus-Christ. C'est ici qu'on peut vénérer les très insignes reliques de la Passion de Notre-

Seigneur, que personne ne peut considérer sans être enflammé d'amour divin et sans se sentir provoqué à une vie plus parfaite. C'est ici que l'on conserve, vous le savez, la table sur laquelle la tradition rapporte que Notre-Seigneur Jésus-Christ a consacré le Pain des anges et s'est donné lui-même, caché sous les voiles eucharistiques, à ses disciples émerveillés. C'est ici enfin, chers Fils, que vous avez un Père commun, qui vous attend avec une vive affection et qui souhaite que Dieu bénisse vos personnes, vos biens et vos entreprises.

Il est bien convenable également que des pèlerinages plus nombreux se rendent cette année aux Lieux saints de Palestine, et que les fidèles visitent, en méditant avec la plus grande piété, le théâtre des événements sacro-saints qui vont être commémorés. Il est aussi désirable, en cette Année sainte, que dans tous les lieux où elles sont conservées, soient particulièrement vénérées les reliques insignes de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

C'est pourquoi, en Nous réjouissant des perspectives de ces fruits abondants, que Nous goûtons par avance et que Nous confions, d'une prière suppliante, au Père des miséricordes, d'accord avec Nos vénérables Frères les cardinaux de la sainte Église romaine, par l'autorité du Dieu tout-puissant, des bienheureux apôtres Pierre et Paul et la Nôtre, pour la gloire de Dieu, le salut des âmes, la prospérité de l'Église catholique, Nous indiction et promulguons, par les présentes Lettres, le jubilé extraordinaire général à Rome, qui commencera le 2 avril de cette année pour s'achever le 2 avril 1934, aux termes du canon 923, et Nous voulons qu'il soit tenu pour indiction et promulgué.

Durant cette Année sainte, à tous les fidèles de l'un et l'autre sexe, qui, s'étant dûment confessés et ayant communiqué, visiteront trois fois, soit le même jour, soit à jours différents, en quelque ordre que ce soit, les basiliques de Saint-Jean-de-Latran, de Saint-Pierre au Vatican, de Saint-Paul hors les Murs et de Sainte-Marie-Majeure y prieront selon Notre intention, Nous concédons et accordons miséricordieusement dans le Seigneur indulgence plénière de toute

la peine qu'ils doivent subir pour leurs péchés, pourvu qu'ils aient auparavant obtenu la rémission et le pardon de leurs fautes. Il faut remarquer, à ce sujet, que les fidèles peuvent, une fois sortis d'une basilique, après la sainte visite, y rentrer de nouveau et immédiatement, pour accomplir la seconde et la troisième visites. Nous en avons ainsi décidé, pour que le précepte puisse être plus aisément rempli.

Quelles sont les intentions générales des Souverains Pontifes, chers Fils, vous ne l'ignorez certainement pas; quelle est, en cette occurrence particulière, Notre propre intention, Nous l'avons déjà dit plus haut assez clairement.

Nous décrétons, en outre, qu'on peut gagner cette indulgence jubilaire tant pour soi-même que pour les fidèles défunts, autant de fois qu'on accomplira dûment les conditions qui sont imposées.

Afin que les prières qui seront faites dans ces saintes visites attirent plus assidûment l'attention des fidèles et stimulent leurs âmes au souvenir de la divine Rédemption, et surtout de la Passion de Notre-Seigneur, Nous établissons et prescrivons ce qui suit: outre les supplications que la piété de chacun fera spontanément monter vers Dieu, les fidèles devront réciter devant l'autel du saint Sacrement, six *Pater*, six *Ave* et six *Gloria*, dont une fois à Notre intention; devant le crucifix, trois fois le *Credo*, avec une fois l'oraison jaculatoire *Adoramus te Christe et benedicimus tibi*, etc., ou quelque autre prière du même genre; devant l'image de la Mère de Dieu, en se rappelant ses douleurs, sept *Ave*, en ajoutant une fois *Sancta Mater, istud agas*, etc., ou une prière du même genre; enfin, devant l'autel de la Confession, à nouveau et avec dévotion, le *Credo*.

Les dispositions que Nous venons d'édicter pour le gain de l'indulgence jubilaire seront adoucies en faveur de ceux qu'à Rome ou en chemin la maladie ou toute autre cause légitime, voire la mort, empêcheraient de commencer ou de terminer ces visites prescrites; pourvu qu'ils reçoivent dûment l'absolution et la sainte communion, ils gagneront l'indulgence plénière du jubilé comme s'ils avaient effectivement visité les quatre basiliques majeures.

Il ne Nous reste plus, très chers Fils, habitants de Rome ou pèlerins venus de l'extérieur, qu'à vous exhorter dans le Seigneur à visiter, en une occasion si opportune, la célèbre chapelle des saintes reliques de la Passion, dans la basilique sessorienne de Sainte-Croix de Jérusalem, et à monter la *Scala Sancta* en faisant les prières et méditations habituelles.

Pour que la récente Lettre parvienne plus facilement à la connaissance des fidèles, Nous voulons que les copies de ce document, même imprimées, qui porteront la signature manuscrite d'un notaire et le sceau d'un dignitaire ecclésiastique, fassent foi comme si l'on avait sous les yeux l'exemplaire original.

Nul n'aura le droit d'altérer les termes de cette indiction, promulgation et concession de faveurs, et de cette expression de Notre volonté; nul n'aura le droit de s'y opposer par une témérité coupable. Si quelqu'un commettait pareil attentat, Nous lui signifions qu'il encourrait l'indignation du Dieu tout-puissant et des bienheureux apôtres Pierre et Paul.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 6 janvier 1933, en la fête de l'Épiphanie, onzième année de Notre pontificat.

E. Card. PACELLI

Secrétaire d'État

Fr. A. FRUHWIRTH

Chancelier de la sainte Église romaine

P. Card. GASPARRI

Camerlingue de la sainte Église romaine

Origine et sens du jubilé

Le jubilé est d'origine juive. Chez les Hébreux, c'était un an de grâce, où l'on obtenait la remise de ses dettes, où chacun recouvrait les propriétés qu'il avait aliénées, la liberté qu'il avait perdue. Est-ce un présage et le jubilé qui vient marquera-t-il le règlement définitif des dettes et réparations? Nous osons l'espérer.

L'Année sainte juive revenait tous les cinquante ans. Elle était proclamée au son de la trompette, en hébreu *yôbél*, qui signifie béliér, par extension corne de béliér, puis trompette, celle-ci ayant souvent la forme d'une corne. Et voilà comment de béliér, *yôbél*, on passe à l'idée de jubilé!

L'Année sainte hébraïque libérait des dettes d'argent: l'argent semble avoir tenu une large place dans les préoccupations des Juifs d'alors. L'Année sainte chrétienne remet les dettes du péché.

Boniface VIII promulgua, en 1300, le premier jubilé. Il devait revenir, à tous les siècles, rappeler au monde chrétien un nouveau centenaire depuis la naissance du Sauveur. Mais dès 1350, Clément VI décréta une seconde année sainte; et Paul II, en 1370, fixa son retour à tous les vingt-cinq ans: *favores ampliandi*. Depuis lors les années saintes se sont succédé à ces intervalles réguliers, sauf en 1800. C'est là le jubilé ordinaire.

Il y a aussi les jubilés extraordinaires, qui soulignent les événements religieux importants. Leur durée comme leurs règles sont variables. Tel fut le jubilé que décréta Pie IX en 1854 à la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception; tel aussi le jubilé de 1929, rappelant les cinquante ans de sacerdoce du Vénérable Pontife encore régnant; tel enfin sera le nouveau jubilé, destiné à commémorer le dix-neuvième centenaire de la Passion du Sauveur.

Ici dissipons une méprise, possible chez plus d'un lecteur distrait ou pressé de la Bulle *Quod nuper*. L'indulgence de ce jubilé ne pourra se gagner qu'à Rome et donc par les seuls

Romains, ceux qui s'y rendront et quelques autres personnes, censées incapables d'aller à Rome. Nous les énumérons à la fin de cet article.

Toute Année sainte comporte une indulgence plénière spéciale qui ne diffère pas toutefois substantiellement d'une indulgence plénière ordinaire. C'est là peu de chose, songera plus d'une âme pieuse, qui s'essaye à bon droit de mériter tous les jours pour les âmes du purgatoire trois ou quatre indulgences plénières. Chaque jour, il est vrai, nous pouvons gagner plusieurs indulgences plénières. Au fait, les méritons-nous ? C'est le secret de Dieu. Même en cette matière des indulgences, et sans nier la disproportion des œuvres à parfaire et des mérites à gagner, il reste vrai de dire qu'une chose vaut ce qu'elle coûte. Les conditions d'une indulgence jubilaire étant beaucoup plus onéreuses que celles d'une indulgence plénière ordinaire, il y a chance pour qui les remplit fidèlement de gagner plus sûrement cette indulgence spéciale que toute autre.

En outre, pendant un jubilé, les confesseurs sont munis de pouvoirs extraordinaires concernant les censures, péchés réservés, dispenses de vœux, empêchements de mariage, etc., ce qui est tout à l'avantage des fidèles, sinon des confesseurs.

Enfin et surtout, l'Année sainte — son nom l'indique — est un temps de prière et de pénitence. Dieu aime la prière collective et se laisse toucher par elle : l'histoire de Ninive et bien d'autres nous le prouvent. Pourrons-nous dès cette année gagner l'indulgence du jubilé ? Devrons-nous, à moins d'un pèlerinage à Rome, attendre à l'an prochain ? En toute hypothèse, il nous faudra passer ce dix-neuvième centenaire de notre Rédemption dans la ferveur. Pie XI nous y convie : « Nous croyons opportun que les évêques exhortent leurs ouailles à se purifier par le sacrement de Pénitence et à se nourrir du Pain eucharistique, non seulement pendant le temps de Pâques... mais aussi souvent et avec une aussi grande dévotion qu'ils le peuvent, spécialement pendant toute la durée de l'Année sainte, et aussi à méditer d'une manière spéciale le vendredi de la Semaine sainte sur la Passion du Sauveur. »

Tous nous avons péché. Le monde moderne matérialisé, cette machine sans âme, voilà le grand coupable. Maintenant il expie. Qu'il tombe à genoux, joigne les mains et prie: bientôt viendra le terme de ses maux.

SUSPENSION DES INDULGENCES ET DES POUVOIRS
DE DISPENSER

Trois Bulles, publiées dans les *Acta Apostolicae Sedis* du 30 janvier 1933, nous apportent de nouvelles précisions au sujet de l'Année sainte commençant le 2 avril prochain. Malgré la sécheresse des nomenclatures qu'elles contiennent, nous croyons utile d'en détacher les points qui nous paraissent plus pratiques pour les fidèles et de les commenter au besoin.

Pendant l'Année sainte et dans l'Église entière, les fidèles ne peuvent gagner d'indulgences pour eux-mêmes à part celle du jubilé. Mais toutes les indulgences — celle du jubilé, si on la gagne plus d'une fois, celles qui en temps ordinaire sont applicables aux défunts et celles-là mêmes qui généralement ne peuvent être méritées que pour soi — peuvent être appliquées aux âmes du purgatoire. On fera bien, au début du jubilé, d'offrir aux défunts toutes ses indulgences et de renouveler de temps en temps cette intention.

En outre, même en faveur des vivants sont maintenues en exercice:

- 1° Les indulgences à l'article de la mort,
- 2° Les indulgences de l'*Angelus* et du *Regina Coeli*,
- 3° Les indulgences attachées à la visite du saint Sacrement durant les Quarante-Heures,
- 4° Les indulgences accordées à ceux qui accompagnent le saint Sacrement pour la communion des malades,
- 5° Les indulgences de la Portioncule à Assise,
- 6° Les indulgences de Palestine,
- 7° Les indulgences accordées au sanctuaire de Lourdes à l'occasion de son soixante-quinzième anniversaire,
- 8° Les indulgences que les cardinaux, nonces, évêques, etc., ont coutume d'accorder, quand ils célèbrent pontificalement, quand ils donnent leur bénédiction ou en toute autre forme usitée.

En principe, hors de Rome, les pouvoirs d'absoudre des cas réservés au Saint-Siège et des censures, de dispenser des vœux, irrégularités et empêchements sont suspendus. En pratique, on n'a guère à se préoccuper de ce point au Canada.

Car on excepte de cette suspense:

1° Les facultés accordées par le Code,

2° Celles que le Saint-Siège concède pour le for externe aux évêques et supérieurs majeurs d'Instituts religieux à l'égard de leurs sujets,

3° Celles enfin que la Sacrée Pénitencerie a coutume d'accorder aux évêques et confesseurs, pour le for interne, si leurs pénitents ne peuvent facilement se rendre à Rome.

Enfin le Saint-Père juge un certain nombre de fidèles incapables de faire le voyage de Rome. Ceux-là pourront gagner leur jubilé, sans pèlerinage à la Ville Sainte. Ce sont:

1° Les moniales — carmélites, clarisses, visitandines, etc. — leurs novices et postulantes, et les personnes demeurant avec elles, comme les tourières, leurs élèves, etc.;

2° Toutes les religieuses de vœux simples, leurs novices, postulantes, élèves pensionnaires ou demi-pensionnaires — pas les externes — et les personnes qui, avec elles, ont table commune, domicile ou quasi-domicile;

3° Les femmes pieuses, qui vivent en commun, même sans émettre de vœux, pourvu que l'autorité ecclésiastique ait approuvé leur Institut au moins à titre d'essai, leurs novices, postulantes, élèves et autres personnes, comme au numéro précédent;

4° Les personnes du sexe appartenant à quelque Tiers-Ordre régulier, qui avec l'approbation ecclésiastique vivent en commun sous un même toit, et comme ci-dessus, celles qui font vie commune avec elles;

5° Les jeunes filles et les femmes habitant une maison réservée aux personnes du sexe, comme serait un hospice, un orphelinat, une maison de protection, un pensionnat, etc.;

6° Les Anachorètes et Ermites, qui, en *clôture* et *solitude* continues, mènent une vie contemplative, dans un ordre monastique ou régulier, comme sont les Trappistes, Camaldules et Chartreux;

7° Les prisonniers, déportés, exilés, forçats, détenus en des maisons de correction;

8° Les malades; les personnes qui, dans les hôpitaux, soit à gage, soit par charité, sont d'une façon continue au service des malades; les ouvriers qui gagnent leur vie par le travail quotidien et *manuel*; les fidèles qui ont soixante-dix ans révolus.

Toutes ces personnes peuvent gagner hors de Rome l'indulgence du jubilé, en se conformant aux conditions prescrites. Il y en a quatre, qui sont:

1° Une confession spéciale: la confession pascale ne suffirait pas;

2° Une communion spéciale, tel qu'expliqué ci-dessus;

3° Des prières aux intentions du Souverain Pontife: les intentions officielles du Pape sont l'accroissement de la religion catholique, la conversion des pécheurs, l'extirpation des hérésies et des schismes, la paix et la concorde entre princes chrétiens. Il faut des prières vocales. Pour le jubilé de 1925, la Sacrée Pénitencerie avait déclaré suffisante la somme de cinq *Pater*, *Ave* et *Gloria*, ou leur équivalent. A moins de nouvelle précision, on peut s'en tenir à cette norme;

4° D'autres œuvres de piété et de charité que l'Ordinaire prescrira, soit par lui-même, soit par de prudents confesseurs, pour remplacer la visite des basiliques romaines.

L'indulgence est *toties quoties*: on pourra la gagner autant de fois qu'on remplira les quatre conditions prescrites. En 1925, alors qu'on pouvait gagner deux fois l'indulgence du jubilé, la Sacrée Pénitencerie avait déclaré qu'on ne pouvait la mériter plus d'une fois pour soi, l'autre indulgence restant applicable aux défunts. Sauf nouvelle décision, nous croyons que cette règle s'applique au présent jubilé. On gagnera donc l'indulgence une fois pour soi, et les autres fois pour les âmes du purgatoire.

En terminant, nous nous permettons de rappeler une disposition qui conditionne le gain de toute indulgence plénière et donc de celle du jubilé: le regret sincère de ses péchés. Il suffit de l'affection au moindre péché véniel pour qu'une indulgence plénière ne puisse être gagnée intégralement.

Louis-C. DE LÉRY, S. J.

[164]

BNQ



C 000 090 050

L'OEUVRE DES TRACTS

(Suite)

- | | |
|--|--------------------------------|
| *55. Les livres... tonique ou poison | Abbé C.-A. LAMARCHE, D. Th. |
| 56. Contre le travail du dimanche | R. P. ARCHAMBAULT, S. J. |
| 57. L'Œuvre de la Villa Saint-Martin | R. P. Gustave JEAN, S. J. |
| 58. Monseigneur Lasfèche. | R. P. Adélar DUGRÉ, S. J. |
| 59. Le Bienheureux Bellarmin. | R. P. ARCHAMBAULT, S. J. |
| 60. La Vénérable Bernadette Soubirous | Abbé P.-E. GAUTHIER |
| *61. Mère Gamelin. | Une RELIGIEUSE |
| 62. Le Recrutement des Retraitants. | XXX |
| 63. Madame de la Peltrie. | R. P. LE JEUNE, O. M. I. |
| 64. L'Œuvre du curé Labelle | Abbé Henri LECOMPTÉ |
| 65. Saint François Xavier | Abbé C. RONDEAU, P. M.-É. |
| *66. Les Sœurs de Miséricorde de Montréal. | Abbé Elie-J. AUCLAIR, D. Th. |
| 67. Le Catholicisme en Chine | Mgr BEAUPIN |
| 68. Le Jubilé de 1925 | XXX |
| *69. Mère Marie de la Ferrière. | Une RELIGIEUSE |
| *70. Mère Marie des Sept-Douleurs. | Une RELIGIEUSE |
| 71. Saint Pierre Canisius. | R. P. LECOMPTÉ, S. J. |
| *72. Sainte Madeleine-Sophie Barât. | R. S. C. J. |
| 73. Nos Martyrs canadiens. | R. P. ARCHAMBAULT, S. J. |
| 74. Les Serviles de Marie. | R. P. LÉPICIER, O. S. M. |
| 75. Les Clubs sociaux neutres. | Abbé Cyrille GAGNON |
| 76. La Presse catholique | Mgr Élias ROY |
| 77. L'A. C. J. C. | Chanoine COURCHESNE |
| *78. La Petite Sœur des missionnaires. | Abbé C. RONDEAU, P. M.-É. |
| 79. Encyclique sur la fête du Christ-Roi. | S. S. PIE XI |
| 80. La Retraite spirituelle. | S. ALPHONSE DE LIGUORI |
| 81. Une enquête sur le scoutisme français | XXX |
| 82. Le Secrétariat des Familles | Dr Elzéar MIVILLE-DECHÊNE |
| 83. Dr Amédée Marsan | R. P. LÉOPOLD, O. C. |
| Comment lutter contre le mauvais cinéma. | Léo PELLAND, avocat |
| Les adolescents! L'école vous invite encore. | Frère LÉOPOLD, C. S. C. |
| Louis de Gonzague, confesseur. | R. P. PLAMONDON, S. J. |
| Transgression du devoir dominical. | XXX |
| Le signe social de Jésus-Christ | Abbé Arthur LAPOINTE |
| Le missionnaire canadien des M.-É. | Abbé C. RONDEAU, P. M.-É. |
| Grasset de Saint-Sauveur | XXX |
| Vos enfants du cinéma meurtrier! | R. P. ARCHAMBAULT, S. J. |
| Documentaires concernant l'Act. franç. | S. S. PIE XI |
| Les du bon sens — I. | Capitaine MAGNIEZ |
| La femme veul | Jeanne TALBOT |
| Les du bon sens — II. | Capitaine MAGNIEZ |
| Le Incarnation | R. P. FARLEY, C. S. V. |
| Le vs Cinéma. | Chanoine HARBOUR |
| Les burges de chez nous | R. P. Jacques DUGAS, S. J. |
| Jacques-François Dujarié. | Frère LÉOPOLD, C. S. C. |
| Mont Boyer sur le cinéma | XXX |
| Missionnaires. | Abbé Napoléon MORISSETTE |
| ites fermées en Belgique. | R. P. LAVEILLE, S. J. |
| gation du Saint-Esprit. | R. P. G. LE GALLOIS, C. S. Sp. |
| du bon sens — III. | Capitaine MAGNIEZ |
| ction sociale catholique. | S. G. Mgr HALLÉ |
| 106. Les Retraites fermées. | Ferdinand ROY |
| 107. Sa Grandeur Monseigneur Courchesne. | XXX |
| 108. L'Enc. « Miserentissimus Redemptor » | S. S. PIE XI |
| 109. La Langue française | Chanoine CHARRON |
| 110. L'Apostolat. | Rodolphe LAPLANTE |
| 111. Répliques du bon sens — IV. | Capitaine MAGNIEZ |
| 112. Le Drapeau canadien-français. | R. P. ARCHAMBAULT, S. J. |
| 113. L'Université Pontificale Grégorienne. | XXX |
| 114. La Retraite fermée | Roland MILLAR |
| 115. L'Action catholique. | Mgr P.-S. DESRANLEAU |

Deacidified using the Bookkeeper process.
Neutralizing agent: Magnesium Oxide
Treatment Date: July 2005

Preservation Technologies

A WORLD LEADER IN PAPER PRESERVATION
111 Thomson Park Drive
Cranberry Township, PA 16066
(724) 779-2111

L'ŒUVRE DES TRACTS

(Suite)

- | | |
|---|--------------------------------|
| 116. <i>Un diocèse canadien aux Indes.</i> | R. P. E. GAGNON, C. S. C. |
| 117. <i>Le Mois du Dimanche</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S. J. |
| 118. <i>Pour le Repos dominical</i> | D. B. |
| 119. <i>Le Problème de la natalité</i> | Benito MUSSOLINI |
| 120. <i>Moniales Carmélites aux Trois-Rivières</i> | Un Ami DU CARMEL |
| 121. <i>La Femme canadienne-française</i> | Sr Marie du Rédempteur, S.G.C. |
| 122. <i>L'Ordre Trinitaire</i> | Jean-Félix DE CERFROID |
| 123. <i>Charte officielle du syndicalisme chrétien</i> | O. T. |
| 124. <i>Le Sens social</i> | Abbé Joseph-C. TREMBLAY |
| 125. <i>Sa Sainteté Pie XI.</i> | S. Ém. le card. ROULEAU, O. P. |
| *126. <i>Le Journal catholique.</i> | Chanoine François BLANCHET |
| 127. <i>L'Encyclique « Mens Nostra »</i> | S. S. PIE XI |
| 128. <i>La Destinée sociale de la femme</i> | Marie-Thérèse ARCHAMBAULT |
| 129. <i>Les Retraites fermées</i> | Dr Joseph GAUVREAU |
| 130. <i>Le B. Albert le Grand.</i> | R. P. RICHER, O. P. |
| 131. <i>La Tempérance</i> | S. G. Mgr COURCHESNE |
| 132. <i>Les Bénédictins</i> | Dom Léonce GRENIER, O. S. B. |
| 133. <i>La Médaille miraculeuse</i> | R. P. PLAMONDON, S. J. |
| 134. <i>La Première Missionnaire des Religieuses du Sacré-Cœur.</i> | R. S. C. J. |
| 135. <i>Mère Bruyère.</i> | Sr Marie du Rédempteur, S.G.C. |
| 136. <i>La Formation d'une élite chez la jeunesse féminine</i> | Marguerite BOURGEOIS |
| 137. <i>L'Eucharistie et la Charité.</i> | C.-J. MAGNAN |
| 138. <i>T. R. P. Basile-Antoine-Marie Moreau</i> | Une Religieuse de Sainte-Croix |
| 139. <i>La Tempérance — II</i> | S. G. Mgr COURCHESNE |
| 140. <i>Le Communisme au Canada.</i> | E. S. P. |
| 141. <i>L'Ouvrier en Russie</i> | E. S. P. |
| 142. <i>L'Action catholique.</i> | Mgr Eugène LAPOINTE |
| 143. <i>La Russie en 1930.</i> | Dr Georges LODYGINSKY |
| 144. <i>Le Scoutisme canadien-français</i> | R. P. Paul BÉLANGER, S. J. |
| 145. <i>L'Aumône</i> | Mgr Charles LAMARCHE |
| 146. <i>Le monument du Souvenir canadien</i> | L'hon. Rodolphe LEMIEUX |
| 147. <i>Les Troubles scolaires de la Saskatchewan</i> | R. P. TAVERNIER, O. M. I. |
| 148. <i>L'Offensive soviétique.</i> | René HENTSCH |
| 149. <i>Directives à la Jeunesse.</i> | S. S. Pie XI |
| 150. <i>L'Heure catholique.</i> | S. Exc. Mgr DESCHAMPS |
| 151. <i>Cinquante ans de retraites fermées</i> | R. P. Louis DASSONVILLE, S. J. |
| 152. <i>Les Jésuites en Espagne</i> | XXX |
| 153. <i>Un groupe de Jeunesse catholique</i> | Abbé Aurèle PARROT |
| 154. <i>La Sanctification du dimanche</i> | XXX |
| 155. <i>Le petit nombre des Catholiques</i> | R. P. GIBERT, S. J. |
| 156. <i>Encyclique « Caritate Christi compulsi »</i> | S. S. PIE XI |
| 157. <i>Les Dangers des vacances</i> | Abbé Georges PANNETON |
| 158. <i>La Société St-Vincent-de-Paul à Montréal.</i> | J.-A. JULIEN |
| 159. <i>Le Malaise économique</i> | Nos Evêques |
| 160. <i>Les saints Jésuites canadiens</i> | R. P. TENNESON, S. J. |
| 161. <i>Les Retraites fermées au Canada.</i> | Léo PELLAND |
| 162. <i>Vers la guerre</i> | XXX |
| 163. <i>Les Carrières — I</i> | Mgr PÂQUET — P. L. LALANDE |
| 164. <i>L'Année sainte</i> | S. S. PIE XI |

Les brochures précédées d'un astérisque sont épuisées
 Prix: 10 sous l'unité franc; \$6.00 le cent; \$50.00 le mille port en p.
 Condition d'abonnement: \$1.00 pour douze numéros consécutifs

L'ACTION PAROISSIALE, 4260, rue de Bordeaux, Montréal — Tél. Amher